



# Quoi de neuf @NDIP

## Le mot de

» Marie-Claude Nichols, mairesse

### Enfin le printemps....

Enfin le retour du printemps... on peut sentir le dégel de la terre et déjà apercevoir les premières pousses dans nos jardins. Quel plaisir de prendre l'air et de redécouvrir les joies des activités extérieures telles que le jardinage!

Avec l'arrivée des premiers signes de chaleur, les parents prévoyants savent qu'il est déjà temps de planifier la période estivale et d'inscrire leurs enfants au Camp de jour NDIP. Cette année, l'offre d'activités a été encore bonifiée. Les enfants pourront entre autres être initiés aux rudiments du cirque. La période d'inscription sera ouverte en priorité à nos citoyens jusqu'au 31 mai 2012.

Notre équipe travaille également à l'organisation de la prochaine édition de NDIP en fête, qui aura lieu cette année le 7 juillet prochain. La programmation a été revue à la lumière des commentaires reçus l'an dernier. En plus du spectacle et du feu d'artifice, nous vous réservons d'autres belles surprises.

Le succès de la diffusion du cinéma en plein air l'année dernière nous a convaincu de réitérer l'expérience, vous pourrez donc encore cette année profiter de soirées à la belle étoile afin de visionner des films à succès.

Avec l'arrivée du printemps, l'équipe de la voirie, quant à elle, entreprendra des travaux dans le but d'améliorer nos infrastructures et de toujours mieux desservir l'ensemble de la population de la municipalité.

Nous amorçons donc l'arrivée de la belle saison avec grand enthousiasme et avec la certitude que celle-ci verra l'aboutissement de projet longtemps attendus.

Bon printemps à tous!

Perrotdamoisement vôtre !

Marie-Claude Nichols

Dans le but d'éliminer les communications de type papier, le **Quoi de neuf @ NDIP** sera publié en ligne prochainement!

Cette plate-forme unique vous permettra aussi de nous écrire.

DEMEUREZ ATTENTIFS AUX PROCHAINES PUBLICATIONS POUR PLUS D'INFORMATIONS.

## La **vie** à NDIP



### Plaisirs d'hiver, une expérience extraordinaire!

Le Parc historique de la Pointe-du-Moulin a encore cette année été le lieu de prédilection des festivités de la 9e édition de Plaisirs d'hiver.



En cet après-midi passablement froid, les visiteurs se sont réchauffé le cœur et ont participé en grand nombre aux activités offertes.

Au programme, raquette, tir à l'arc hivernal, glissade, karting à pédales et jeux extérieurs ont permis aux petits et grands de lâcher leur fou. Le conseil remercie chaleureusement les bénévoles ainsi que les organismes qui ont contribué à ce succès. Cet

événement est certes une grande fierté pour la Ville. D'année en année, un nombre croissant de Perrotdamois y participent, et l'événement attire également beaucoup de gens de l'extérieur.

## Dossier » MAMROT

### Des actes non punis, l'opinion de votre conseil

En janvier dernier, la Ville a obtenu le verdict du MAMROT concernant les dépenses injustifiées réalisées en 2006 par l'ancien maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Il est évident que le conseil ne peut passer sous silence le fait que, malgré la plainte de la part de citoyens, la conclusion tirée par le MAMROT est sans appel et, surtout, sans conséquence.

En 2007, une plainte a été adressée au MAMROT sur 15 motifs concernant notamment différentes dépenses jugées injustifiées, effectuées dans des bars et restaurants de la région. En février 2008, le MAMROT a acheminé une lettre à l'administration municipale stipulant que 11 des motifs de cette plainte étaient non fondés et que les quatre autres feraient l'objet d'une étude approfondie. Cinq années se sont écoulées avant que le Ministère ne rende publique la conclusion de son enquête.

Bien entendu, le conseil municipal est déçu du dénouement et juge déraisonnable le délai de traitement de la plainte déposée en 2006. En vertu de la loi, les maires et les élus municipaux ont des obligations, notamment le devoir de surveillance des dépenses. Selon le MAMROT, le délai de réponse est dû à une restructuration administrative et notamment à la mise sur pied du Bureau du commissaire aux plaintes et à la gestion contractuelle des codes d'éthique.

Aujourd'hui, la loi prévoit des sanctions pour ce type d'infraction. Toutefois, des poursuites devraient être intentées, et cela représenterait des coûts supplémentaires à déboursier pour la Ville.

Le conseil déplore le comportement et les actes du maire précédent. Le conseil municipal élu se voit attribuer la confiance de sa population. Les élus ont alors pour responsabilité de surveiller les dépenses de la Ville et d'assurer la saine gestion de l'argent des contribuables.

La démocratie ayant parlé en 2009, nous devons à présent tourner la page et entreprendre l'avenir avec optimisme. Nous vous rappelons que votre conseil exerce toujours un contrôle serré des dépenses et priorise la réalisation de ses projets en tenant compte de la capacité de payer des Perrotdamois. Vos élus sont bien conscients de la confiance que vous leur avez accordée aux dernières élections et vous en remercient.

## Dossier » REBUTS

### Gérer ses matières résiduelles, c'est payant!

En 2006, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a élaboré le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, dans le but de sensibiliser la population à réduire l'élimination de leurs matières résiduelles. Dans le cadre de ce programme, le montant de la redistribution est établi de la façon suivante : 40 % est affectée en fonction de la population et 60 % en fonction de la performance, soit la quantité de déchets éliminés par habitant.

En 2011, les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ont éliminé en moyenne 503 kg de déchets par habitant comparativement à 326 kg par habitant pour l'ensemble de la population québécoise. L'impact de ses chiffres se reflète sur le montant de la subvention moyenne par habitant liée à la performance. En effet la subvention accordée à la ville de NDIP représente 2,14 \$ par citoyen par rapport 4,01 \$ en moyenne, pour l'ensemble des Québécois.

Constatant que la quantité de déchets éliminés par habitant des Perrotdamois est supérieure à la moyenne québécoise, il est de notre devoir de rappeler l'importance de maximiser la collecte de matières recyclables et de sensibiliser nos citoyens aux avantages du compostage et ainsi d'améliorer notre performance dans le cadre du programme de redistribution.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant la gestion des matières résiduelles, nous vous invitons à visiter le site Web de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'adresse suivante :

[www.mrcdevaudreuil-soulanges.com](http://www.mrcdevaudreuil-soulanges.com)

## À la ville...

Une page importante sera tournée à la Ville de NDIP et le conseil aimerait vous faire part du départ à la retraite de la directrice générale, Micheline Légaré Morency. Micheline a travaillé plus de 35 ans pour la ville de NDIP et a occupé plusieurs fonctions. Elle a sans nul doute laissé sa marque dans chacun des départements de la Ville au fil du temps. Le conseil désire remercier Micheline pour son travail, sa passion, ses bons conseils et lui souhaite une retraite en santé et pleine de nouveaux projets emballants!

La nouvelle directrice générale et greffière, Katherine-Erika Vincent, est officiellement entrée en poste depuis peu. Agissant en titre de greffière et de directrice générale par intérim depuis 2 ans, Madame Vincent cumule maintenant les deux fonctions, et le conseil procédera à l'embauche d'un greffier adjoint prochainement.

## Saviez-vous que...

### Un geste écolo et philanthrope

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot contribue à la protection de l'environnement en offrant des sacs réutilisables à ses citoyens pour la modique somme de 2 \$. Vous pouvez vous procurer ces sacs à l'effigie de la Ville à l'accueil de chacun des services municipaux. Les fonds amassés seront versés au Fonds Jeunesse de NDIP.

## POUCE VERT

### Civisme et environnement

Plusieurs citoyens nous démontrent leur sensibilité face à leur environnement. Ils nous interpellent lorsqu'ils sont témoins d'une coupe d'arbres ou en cas de fumée inopportune, de bruit excessif, de lumière intensive en pleine nuit, etc. Bien sûr, il existe des règlements municipaux qui régissent notre coexistence, toutefois ils ne pourront jamais supplanter la base de notre vie en collectivité, le civisme.

### Comment pouvons-nous exprimer notre civisme à travers notre environnement?

La sagesse et la communication resteront perpétuellement d'excellents moyens de minimiser les inconvénients sur notre environnement. Le civisme et la courtoisie, entre voisins, seront toujours bienvenus lors des échanges et permettront de résoudre bien des problèmes. Donnons une chance à notre environnement tout en respectant celui des autres.